

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 68 (1964)

**Artikel:** La fin du département du Mont-Terrible  
**Autor:** Suratteau, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-558776>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La fin du département du Mont-Terrible

Le 28 germinal de l'an VIII de la République française une et indivisible, c'est-à-dire le 18 avril 1800, un peu plus de trois mois après le début du XIXe siècle, disparaissait le département du Mont-Terrible. L'ancien Evêché de Bâle ne devait plus jamais — si on laisse de côté le temps plein d'espoirs divergents et d'incertitudes conjuguées du gouvernement provisoire du baron d'Andlau — constituer un ensemble séparé. Réuni en avril 1800 au département alsacien du Haut-Rhin dans le cadre de la République puis de l'Empire français jusqu'en 1813, il fut ensuite réuni au canton de Berne en mars 1815 et, par là, agrégé définitivement à la Confédération helvétique (1).

Comment la promesse faite en mars 1793, sept ans avant ce décès, par les Représentants du peuple français en mission, Laurent du Bas-Rhin, Monnot du Doubs, et Ritter du Haut-Rhin, de «conserver l'ancien Evêché devenu la République rauracienne — pendant quatre mois... — en un ensemble séparé et distinct sous le nom de département du Mont-Terrible...» fut-elle ainsi reniée, l'histoire des événements de la fin de l'année 1799 et du début de 1800 le montre ?

La fin du régime directorial fut fort agitée dans le Mont-Terrible. Le tableau était sombre dans ses grandes lignes : campagne d'Helvétie aux portes du département, lutte contre les mesures de conscription, impécuniosité accrue, rentrée malaisée des impôts, difficultés occasionnées par la vente des Biens nationaux, obstacles apportés par les douanes et les barrières installées sur les grandes routes, difficile assimilation du Sud helvétisé venant s'ajouter aux problèmes constants et jamais réglés des prêtres et des émigrés des subsistances, de la mise en valeur, des frontières et des conflits frontaliers, de l'occupation militaire, enfin...

L'administration, comme les commissaires du pouvoir exécutif, devaient faire face à des attaques constantes et à des dénonciations continuelles (2).

L'alerte la plus grave fut celle qu'occasionna la désignation des jurés, qui agita Porrentruy à l'automne de 1799. Dans divers procès, durant l'été précédent, des verdicts d'absolution avaient été rendus en faveur d'individus dont la culpabilité apparaissait évidente à tous. Un gendarme qui avait tué un homme dépourvu de cocarde, trois habitants de Tramelan accusés d'avoir assassiné, en 1793 un de leurs concitoyens, un contumace de Montbéliard qui avait supprimé un adversaire politique, furent ainsi acquittés : dans tous les cas, il s'agissait de « patriotes ». Germain Lémane et le professeur Gressot furent dénoncés pour avoir posé, systématiquement, des questions visant à innocenter les inculpés. Mais l'affaire la plus retentissante, le 21 messidor, fut celle du procès intenté à Fleury, de Porrentruy, greffier du tribunal de Courtelary, à Adam Langel son commis, et à Jeanguenin, commissaire du canton, du même lieu, accusés, le premier de concussion, les autres de complicité. L'affaire était délicate car Frédéric Liomin — le père du président du Département — était visé, au moins indirectement. Aussi on avait mobilisé, de part et d'autre, des avocats réputés, Triponé, de Porrentruy pour l'accusation, un Belfortain et un Bisontin pour la défense. Les jurés, présidés par Germain Lémane, acquittèrent les prévenus en faisant porter le blâme sur l'accusateur, le juge réactionnaire Goguel. C'est aux cris répétés de « Vive la République, vivent les patriotes ! », auxquels le chroniqueur Guélat ajoute même : « Vivent les sans-culottes ! », que les jurés, Lémane en tête, quittèrent la salle d'audience. Theubet, l'accusateur public, affirma que Lémane avait déclaré qu'« il ne condamnerait jamais un patriote, quelles que soient les actions qu'il aurait pu commettre (3) ». Deux plaintes, l'une de l'accusateur public, l'autre anonyme — mais quasi identique en ses termes — furent envoyées au ministre de la Justice ; elles incriminaient le président du département, Liomin fils, qui, « en vertu de la loi désigne les jurés spéciaux et ne choisit que des hommes de 93 et toujours les mêmes ». On citait ainsi les deux Lémane, les ex-administrateurs « jacobins » Birry, Lassue et Naegelen. Liomin dut se défendre par un mémoire de vingt pages ; il donnait les noms des jurés et montrait qu'il y avait parmi eux une majorité de « fonctionnaires publics » et d'« agents du gouvernement ». Cela est vrai, mais il n'est pas moins évident que la majorité de ceux qui étaient désignés étaient très « avancés ». Contre l'accusation de prendre toujours les mêmes, le président se défendait en observant « qu'il n'y avait guère de sujets capables dans le département ». Craignant, cependant, pour sa situation, Liomin préféra partir pour Paris où « il avait des affaires particulières à gérer ». Il se défendit personnellement près du ministre et

du Directoire, et l'affaire fut enterrée à la veille même du 18 brumaire. Roussel, de son côté, contre-attaqua en dénonçant Theubet pour sa « partialité dans la mise en liberté du juge Hoffmann accusé d'avoir tenu des propos tendant à provoquer le massacre des républicains » au moment des défaites françaises en Helvétie ; puis le commissaire dénonça le juge Goetschy, de son métier imprimeur du Département, pour « incapacité et incivisme ».

La solidarité du commissaire et de l'administration départementale se renforçait sans cesse (4).

Des bruits divers circulaient : le 2 vendémiaire an VIII, le juge de paix de Delémont annonçait qu'on avait rapporté de Strasbourg, la nouvelle de l'assassinat de Barras et de Sieyès. Le 5, cette nouvelle défrayait les conversations à Porrentruy. On parlait aussi de « vifs débats dans les Conseils sur la forme du gouvernement ». Ces bruits, tout comme ceux, peu auparavant, de la mort de Bonaparte en Egypte ou sur mer, étaient vivement commentés lors de la « fête funèbre » à la mémoire de Joubert, tué à Novi. La grande nouvelle était, pourtant, celle de la victoire de Masséna, à Zurich. Mais une autre nouvelle, bien plus spectaculaire, allait éclipser toutes les autres, celle du retour de Bonaparte (5).

## I.

### Le 18 brumaire et ses premières conséquences.

« Il » revient... « il » est revenu... Le bruit du débarquement du général sans armée se répandit, aussi, à cette lointaine extrémité de l'Indivisible... et même plus loin. Le 28 vendémiaire, le commissaire cantonal de Saignelégier écrit : « L'heureuse nouvelle du retour du cit. Buonaparte s'est fait répandre hier après dîner à La Chaux-de-Fonds, un bal a été donné après souper, des illuminations, des cris de « Vive la République française » ont retenti sur les rues, un mannequin représentant le roi de Prusse a été empalé à une fontaine(...) mais les malveillants de notre canton (de Saignelégier) pour qui rien de bon ne peut arriver qui soit heureux pour la République n'en continuent pas moins d'affirmer que, malgré ce retour, malgré la grande victoire remportée en Helvétie qu'ils refusaient d'admettre encore ces jours, ils (les Coalisés) viendront tôt ou tard et iront droit sur Paris... » Nous n'avons pas trouvé trace d'allégresse à Porrentruy et le bourgeois Guélat — chose notable — ne souffle mot de ce retour. Nulle part ailleurs on ne semble avoir partagé l'allégresse des Chaux-de-Fonniers (6).

Les nouvelles du coup d'Etat du 18 brumaire parvinrent à Porrentruy les 22 et 23 de ce mois. Le 22, dans l'après-midi, on

reçut la nouvelle de la «retraite des Conseils à Saint-Cloud». Un courrier extraordinaire apporta, le lendemain, les papiers annonçant le renversement du Directoire, la nomination des trois Consuls provisoires et la promesse d'une nouvelle Constitution. La loi votée par la Commission législative ne fut, pourtant, rendue publique que le 25, après une séance de l'administration départementale. Les autorités avaient-elles voulu attendre de voir comment les choses allaient tourner ? Il le semble bien et leur sage lenteur contraste avec l'enthousiasme délirant qu'elles adoptèrent après deux jours de réflexion. Le député Sigismond Moreau, alors convalescent à Delémont, leur fit grief du «retard apporté à la publication d'une loi si fondamentale». Ils répondirent, de façon embarrassée qu'«elle serait publiée le jour du marché avec faste et célérité». Mais ces deux jours attentistes firent jaser et «dire» à beaucoup que ce n'était pas de leur goût» (7).

Les différentes proclamations et adresses du nouveau régime furent affichées du 26 au 30. Moreau avait évité, par son absence motivée d'un légitime congé de maladie, de prendre parti dans ces jours tumultueux des 18 et 19 brumaire, plus heureux que certains de ses collègues des départements voisins, tels Briot et Quirot du Doubs, André et Laurent du Bas-Rhin, qui figuraient, sinon par les «chevaliers du poignard», du moins au nombre de ceux «qui, par les excès auxquels ils se sont constamment portés et notamment dans la séance de ce matin (19 brumaire)», avaient mérité l'exclusion.

Dans le département, l'accueil fut favorable, mais cette faveur n'eut rien d'enthousiaste et surtout ne fut pas désintéressée. Les espoirs que fit naître la nouvelle révolution furent grands mais tempérés de certaines appréhensions. Les fonctionnaires et employés appliquèrent, sous des dehors de bruyante approbation, la doctrine britannique du «wait und see» ; il ne faut pas se laisser prendre à leur lyrisme aussi vibrant que tardif. Les sentiments des administrés sont encore plus difficiles à saisir ; la même erreur — en sens inverse — serait de ne pas suivre la chronologie et d'accuser de tiédeur les habitants, du moins au début. Ce qui les intéressait avant tout, c'était l'abrogation des lois sur les émigrés et les prêtres, en second lieu, celle des mesures de conscription et de contrainte qui accompagnaient celle-ci ; en troisième lieu, l'allègement des charges fiscales et la suppression des barrières de péage établies sur les routes. Or, que ferait Bonaparte ? Le général apparut bien comme l'homme fort du nouveau régime. Mais il n'y eut pas d'enthousiasme, d'abord parce que l'on n'était guère français encore et, aussi parce que le général était alors considéré, ici, comme un «jacobin». De fait, les rares «jacobins» se rangèrent, au

début, et sans débat de conscience, sous la bannière du vainqueur (8).

La masse resta attentiste. Quatorze cantons, seulement, sur les vingt et un du département firent connaître, immédiatement, leur adhésion, un, au contraire, (Saignelégier), son hostilité ; cinq n'envoyèrent qu'un accusé de réception sans commentaire ; le dernier (Reinach) ne répondit rien, malgré deux rappels à l'ordre. Les dates sont également intéressantes : dès le 25, les cantons de Porrentruy, Saint-Ursanne, Bienne et Courtelary approuvèrent ; le 26, Laufon, le 29, Montbéliard, le 30, Delémont et Vicques, le 1er frimaire, Glovelier et Saint-Brais, le 2, Cornol, le 5, Désandans, le 9, Moutier et le 24 seulement, Chevenez tout proche, pourtant, du chef-lieu. Quatre cantons de l'ancien département, un du pays de Montbéliard et deux des cinq du Sud restèrent, apparemment, indifférents. Les termes usités par les autorités des quatorze cantons approbateurs sont vagues et trop semblablement vagues ; ils vantent cet « événement (...) semblant présager le retour à la paix... », le « retour à l'ordre (...), à la confiance (...), les flatteuses espérances sur le retour de la tranquillité intérieure et de la paix... »

Le rapport du commissaire de Saint-Brais, le 1er frimaire, est plus intéressant et peut résumer les sentiments unanimes : « Le peuple de ce canton a conçu les plus flatteuses espérances des événements (...) Les ennemis de la République, surtout, espèrent que des changements vont, enfin, combler leurs vœux et qu'une paix proche va les rendre à leurs anciennes croyances tandis que les républicains se flattent également qu'ils ne seront pas abandonnés aux fureurs d'un despote et resteront, éternellement, républicains français... » Ce texte, fort éclairant, dénote que si chacune des tendances — il faudrait dire des trois tendances, en insérant entre les contre-révolutionnaires et les républicains, les hommes du gouvernement et les opportunistes — conçoit l'avenir comme favorable à ses propres espoirs, ce sont, maintenant, surtout les réactionnaires qui voient du meilleur œil le nouveau bouleversement. La situation est dépeinte dans de nombreux compte-rendus, soit spontanés, soit exigés par les nouveaux gouvernants. Le 28 brumaire déjà, l'administration, désireuse de racheter son silence initial, rendait compte à la commission consulaire de la situation générale du département dans une lettre de quatre pages. Elle insistait sur le fait qu'au lendemain du coup d'État du 30 prairial précédent, elle avait fait de sérieuses réserves près du gouvernement directorial rénové : « Nous lui dîmes : Quand vous aurez porté une main réparatrice à l'édifice de notre liberté (...), alors notre reconnaissance sera le digne prix de vos travaux (...); et, depuis le 30 prairial, la désorganisation de toutes les branches de l'administration est devenue plus grande, la situation de la Répu-

blique était alarmante.» Malheureusement, nous n'avons pas trouvé trace dans le registre de correspondance de l'administration, à la date indiquée, d'une telle lettre... Ayant, servilement, célébré le coup d'Etat brumairien, l'administration dressait un tableau du Mont-Terrible, ne celant pas les difficultés, ne cachant pas les revendications fiscales et les récriminations à propos de la conscription et des barrières, mais soulignant le calme qui régnait. Tableau sous l'hyperbole, somme toute assez véridique...

Cependant, les populations comprenaient, maintenant, que quelque chose était changé et que ce 18 brumaire était différent de l'un des coups d'Etat précédents auxquels on s'était habitué. Il y avait une pluie de dénonciations contre les commissaires, surtout Roussel, bien sûr, et contre les administrateurs aussi. Mais l'épuration fut insignifiante : un commissaire fut remplacé — à Montbéliard — et, encore, selon le vœu exprimé avant brumaire par Roussel et les administrateurs. Une des causes fut que le département étant déjà presque condamné dans l'esprit des gouvernants, on remit à plus tard l'élimination de certains agents : de toute façon, il faudrait, bientôt, réduire sensiblement le nombre des fonctionnaires et on en profiterait pour se débarrasser, moins spectaculairement, des indésirables. (9).

Le nouveau régime avait fait voter, le 25 brumaire, par la Commission législative, une loi exigeant de tous les fonctionnaires et employés la prestation d'un serment, — un de plus — de fidélité à la République. Mais le texte était anodin et rassurant. Plus de «haine» à qui que ce soit, ni à la royauté, ni à l'anarchie, ce qui se voulait gage de concorde. Ainsi, pourraient prêter serment sans débat de conscience ceux à qui leurs principes religieux et moraux faisaient rejeter tout sentiment de haine. C'était psychologiquement, bien raisonné... Le 8 frimaire, le texte du serment parvint à Porrentruy et, le 10, il fut prêté au chef-lieu, dans les jours suivants, dans les autres cantons. (Dès le 10 à Cornol, Damphreux, Chevenez, Delémont, du 11 au 21 selon l'éloignement, ailleurs). Mais, comme d'habitude, il faut remarquer que le 10 était un «ci-devant dimanche» et, donc, aussi le 17 : or, c'est ce jour-là que le serment fut prêté à Saint-Ursanne, Epauvillers, Saignelégier, Laufon, Glovelier et Vicques dont la distance du chef-lieu — au moins pour les trois premiers cantons — n'exigeait guère ce délai. Dans onze cantons sur vingt et un, dans onze cantons catholiques sur treize, on prêta donc ce serment un dimanche.

## II.

### La Constitution de l'an VIII et le plébiscite constitutionnel.

Le texte de la Constitution proposée à l'acceptation de tous les Français arriva à Porrentruy le 26 frimaire (10). Cet envoi fut suivi, le lendemain, de celui de la circulaire prescrivant le mode à employer pour recenser les votes. Le 27, au matin, les administrateurs écrivirent au ministre : « Nous avons lu et médité pendant cette nuit cette charte auguste (...) nous allons signer avec empressement notre adhésion sur le registre que nous ouvrons à cet effet... » Ils demandèrent au département du Haut-Rhin un double en allemand de la Constitution. Ils firent imprimer 900 exemplaires bilingues de ce que nous appellerions aujourd'hui un « digest » de la Constitution proposée avec un texte explicatif paraphrasant et résumant les principaux points du texte intégral, analysant les rouages nouveaux et insistant, surtout, sur l'importance du Sénat conservateur et du Conseil d'Etat, en opposant à « tout ce qui était vicieux » dans les chartes précédentes, la « beauté » des nouvelles dispositions; ce texte se terminait par un morceau de bravoure exaltant la « restauration solennelle de la qualité de citoyen français ». Le texte intégral de la Constitution pourrait être simplement consulté, aux municipalités des cantons. Dans chaque secrétariat cantonal, dans le bureau de chaque agent communal, au greffe de chaque juge de paix, à l'étude de chaque notaire public, seraient ouverts deux registres, un d'acceptation, l'autre de rejet, chaque votant devant inscrire son nom et signer sur le registre en face de celui-ci. Malgré les délais, les renvois des procès-verbaux s'échelonnèrent du 3 au 14 nivôse, date à laquelle arrivèrent ceux de Moutier et de Saignelégier. Cependant, après cette date limite parvinrent encore des votes retardataires d'Audincourt, Malleray, La Neuveville, Saint-Brais, Saint-Ursanne et Vicques qui ne furent, ainsi pas comptés officiellement, à Paris, y étant parvenus alors que les résultats nationaux étaient, déjà, officiellement proclamés (11).

Les résultats montrent que, au lieu de 3 844 votes officiellement recensés, il y eut en réalité, 4 946 votes exprimés (1 102 étaient parvenus trop tard dans la capitale). Or, si les chiffres officiels notent 3 801 approbations et 43 refus, nous avons trouvé, en fait, 4 589 « oui » et 357 « non ». Un canton — celui d'Audincourt, dans l'ancienne Principauté de Montbéliard — avait même une majorité de rejetants (105 « non » contre 73 « oui »). Dans le canton de Saignelégier, il y avait 45,84% de « non », presque la moitié (184 « oui », 152 « non »), dans le canton de Saint-Ursanne 21,42 % de « non » (33



«oui», 9 «non»), dans celui de Laufon 10 % de «non» et 9,25 % à Dampbreux. Au total, la proportion des rejetants fut de 7,12%.

Or, dans toute la France, il y avait eu, officiellement, 3 012 569 votants, 3 011 000 «oui» et 1 562 «non» seulement. Il faut remarquer que, sur les suffrages exprimés de toute la France, le Mont-Terrible aurait dû apporter, selon la proportion de sa population, plus de 8 000 votants et non pas moins de 5 000 (et, même, moins de 4 000, officiellement), marque du peu de succès du référendum constitutionnel dans notre département.

Ainsi, sur sept millions de Français ayant, en gros, droit de vote selon les chiffres de l'An VII, il y eut trois millions de votants et quatre millions d'abstentionnistes en France alors que, dans le Mont-Terrible, sur 21 000 citoyens ayant droit de vote, il y eut, même en retenant les chiffres réels, plus forts, 14 500 abstentionnistes et 4 946 votants. Le pourcentage des votants était de plus de 50% dans trois cantons (Delémont : 56,41% ; La Neuveville ; 54,33 % ; Laufon : 51,25 %), de 40 à 50 % dans deux (Porrentruy : 45,55 % ; Glovelier : 45,11 %), de 30 à 40 % dans quatre (Moutier : 38,70 % ; Epauvillers : 35,33 % ; Chevèze : 33,33 % ; Bienne : 31,33 %), de 20 à 30 % dans quatre (Désandans dans le Pays de Montbéliard : 28,75 % ; Cornol : 27,80 % ; Dampbreux : 26,92 % ; Saignelégier : 25,40 %), mais de 10 à 20 % dans quatre autres cantons (Montbéliard : 17,85 % ; Saint-Ursanne : 13,75 % ; Courtelary : 11,45 % ; Vicques : 11,20 %) et, enfin de moins de 10 % dans quatre autres cantons (Audincourt : 9,85 % ; Reinach : 8,56 % ; Malleray : 8,41 % ; Saint-Brais : 7,50 %).

En second lieu, les opposants se trouvent, surtout dans des villages du Pays de Montbéliard (7 communes sur 22 du canton d'Audincourt avaient des majorités opposantes) et dans d'autres des Franches-Montagnes (quatre communes du canton de Saignelégier avaient des majorités opposantes : Bémont : 77 «non», pas un seul «oui» ; Saignelégier : 38 «non» contre 3 «oui» ; La Chauz : 22 «non», pas de «oui» ; Les Pommerats : 14 «non» contre 2 «oui» ; alors que les huit autres communes du canton alignaient 179 «oui» sans un seul «non»). On peut aussi remarquer qu'il n'y a pas un seul nom connu parmi ceux des opposants courageux, qui sont des ruraux. Les fonctionnaires publics votèrent comme un seul homme et sans abstention ; parmi les «jacobins» comme parmi les ci-devant et les réactionnaires, il n'y eut pas de voix discordante. Guélat, le bourgeois de Porrentruy, vota en tête à Courtelary où il présidait le jury pour six mois, juste devant le commissaire près des tribunaux, Liomin père. Il en fut de même partout, notamment à Delémont où ce fut un succès massif pour Moreau. Mais on notait à Courtelary, justement qu'il n'y avait pas de rejetants, mais, qu'à part les fonctionnaires, les autres

n'avaient voté ni pour ni contre...» La conclusion est tirée par Roussel : «Quelques imbéciles fanatiques ont rejeté la Constitution parce qu'elle ne parlait pas de leur sainte religion et la plupart attendent la suite des événements pour se prononcer...» La première constatation est, d'ailleurs, en partie fautive, le canton luthérien d'Audincourt ne pouvant être catalogué de «fanatique» selon la phraséologie du temps, faisant de cette épithète le synonyme de «papiste» (12). L'histoire locale retiendra que peu de votes furent commentés. Charles Peugeot père écrivit à Allenjoie : «Vive Buonaparte», — ses deux fils avaient épousé deux filles de l'industriel Frédéric Japy, deux dynasties qui devaient prospérer... — et l'agent de la même commune, au nom moins notoire, écrivit aussi «Oui, avec Buonaparte». Ce furent les seuls du département. Mais, non loin de là, l'agent de Valentigney écrivait : «Oui puisque la Constitution est déjà en vigueur et que nous ne l'avons reçue que le 9 (frimaire), il n'y a donc pas lieu à délibérer ni à voter». Le notaire de Mandeuve notait : «Personne ne s'est dérangé pour voter», mais lui-même qui n'avait point à se déranger n'avait pas voté non plus... On pourrait multiplier les exemples... Comme le disait Roussel, dans de nombreux cas, on notait que le silence sur la religion empêchait bien des approbations. Non seulement aux Franches-Montagnes ou dans les cantons alémaniques du nord-est, mais à Epauvillers ou à Glovelier, par exemple.

Ainsi, le Mont-Terrible prit une part bien minime au résultat grandiose du plébiscite (13). Evidemment, ce n'était pas le rejet comme en 1795 mais c'était, encore, le plus mauvais résultat de toute la France. La Constitution votée, le gouvernement donna l'ordre de faire prêter serment de fidélité à ce nouveau pacte par tous les fonctionnaires publics, une fois de plus... Le 8 nivôse, l'administration départementale le faisait en séance extraordinaire. Les autres fonctionnaires du chef-lieu le faisaient le jour même tandis que, dans les cantons, la prestation du serment eut lieu du 23 pluviôse au 7 ventôse. Il y eut un seul incident dans le canton de Chevenez : l'agent de Fahy refusa de jurer et fut dénoncé comme «ayant été constamment l'appui du régime sacerdotal...» ; il fut révoqué le 29 ventôse suivant (14).

On voit qu'à l'aube du Consulat, la situation n'avait guère évolué. Le Mont-Terrible se signalait toujours, témoignant autant d'attentisme prudent que de mauvaise humeur indéracinable.

### III.

#### La visite du délégué Chaillot et le Mémoire de David Perrot.

Au moment où l'administration organisait le plébiscite constitutionnel, elle recevait une visite de la plus grande importance :

celle du Délégué des Consuls dans la 6e Région militaire, le député de Seine-et-Marne Denis Nicolas Chaillot. Cette visite, on va le voir, ne fut pas d'une grande utilité.

La mission de Chaillot était, cependant, précise : il devait se rendre compte par lui-même de la situation du département, du fonctionnement administratif, de l'état d'esprit, des sentiments des citoyens à l'égard du nouveau régime ; il devait non seulement recevoir toutes les autorités locales, mais aussi tous les citoyens désireux de l'entretenir. Tout cela en un laps de temps si court que c'était une gageure pour un homme ne connaissant absolument pas le pays. De fait, Chaillot arriva à Porrentruy le 28 frimaire (19 décembre) à onze heures du soir et en repartit le 30 à quatre heures du matin «sans avoir rien changé ni annoncé».

Il était muni de tout un dossier comprenant notamment le résumé des dénonciations faites à l'encontre des commissaires et des administrateurs. Etant donc arrivé à la tombée de la nuit à l'auberge du «Soleil», à Porrentruy, le Délégué fut l'objet, le lendemain matin, de la sollicitude toute particulière des autorités. La scène rapportée par le continuateur de Guélat — ce dernier étant toujours à Courtelary — est cocasse. «Le Subdélégué (sic) n'a pas été quitté d'un moment de Roussel et Liomin tellement qu'à la comédie donnée pour lui, la femme de Roussel l'a accompagné pour aller lâcher de l'eau — *proh pudor...* — afin que personne ne puisse lui parler en secret. Cette précaution a interdit le représentant Raspieller qui était chargé de lui représenter l'inconduite des administrateurs et des commissaires...» L'administrateur avait, de plus, rédigé un rapport pour lui dépeindre la situation. Il comprend quatre grandes pages... A la louange de ses auteurs, il est, néanmoins, sans fard. Il ne passait sous silence aucune des grosses difficultés qui subsistaient, comme au premier jour, dans ce département annexé. Sans doute entra-t-il dans cette franchise une bonne part de calcul. On désirait, avant tout, un dégrèvement d'impôts, des décharges et des subsides. On s'étonne seulement de l'absence de toute référence à l'esprit public et, notamment, à la question religieuse ; il est vrai que les administrateurs pouvaient rétorquer qu'on leur avait demandé un «compte-rendu administratif» et pas autre chose (15).

Chaillot fut, en tous cas, séduit par ceux qu'il avait pu voir et par les renseignements unilatéraux qu'il avait recueillis. Sa lettre-rapport du 30 est résolument optimiste : «L'administration est composée d'hommes qui jouissent de la confiance de leurs concitoyens (...) Le commissaire central est un homme précieux (...) Les commissaires près des tribunaux sont également animés d'un bon esprit (...) La Constitution et le gouvernement sont, généralement, goûtés (...) Le commissaire Roussel est un honnête homme et un

bon citoyen (...) Le gouvernement peut compter sur lui...» La lettre de Chaillot parvint à Paris le 4 nivôse.

Cependant, le passage trop rapide du Délégué avait fait des mécontents. Car, à l'annonce de la présence de ce «missus», beaucoup de citoyens avaient voulu venir au chef-lieu pour lui faire part de leurs griefs. Mais à peine le bruit de son arrivée s'était-il répandu qu'il était déjà reparti... Les habitants du canton d'Epauvillers se plaignirent, le 30 frimaire ; ils voulaient voir le Délégué mais il était passé comme un éclair». Ils remirent donc deux pièces signées de 75 citoyens et contresignées des membres de l'administration cantonale : l'une est une lettre aux Consuls, l'autre un mémoire de trois pages. Ils réclamaient pêle-mêle la diminution des patentes, la suppression de la contribution sur les portes et fenêtres, et le libre exercice du culte, le relèvement des croix, la diminution du nombre des fonctionnaires et des juges, la réduction des salaires de ceux qui seraient conservés. Ils terminaient par un réquisitoire véhément contre l'administration centrale accusée de tous les crimes. Ils demandaient le remplacement des administrateurs par des «hommes partageant les vues du peuple». De leur côté, les habitants du canton voisin de Saint-Brais se plaignirent, aussi le 3 nivôse, du «trop court séjour du Délégué». Ils critiquaient l'administration pour le retard mis à publier les lois du 19 brumaire et reprenaient les griefs et les doléances des citoyens d'Epauvillers — notamment pour le libre exercice du culte». L'identité des termes est, par endroits, si complète qu'il semble bien que les habitants des deux cantons aient dû se concerter. L'administration répondit aux gens de Saint-Brais qui ne l'attaquaient pas directement, au contraire de ceux d'Epauvillers. Elle renvoyait toutes les demandes au gouvernement car «pour eux ils se contentaient de faire, selon leur devoir, exécuter les lois (16)».

Mais, au tableau flatteur du Mont-Terrible, dressé par Chaillot, se superposait bientôt un rapport envoyé directement à Bonaparte et œuvre d'un certain David Perrot, personnage sur lequel nous ne savons à peu près rien. Mais son Mémoire de dix-huit pages est fondé sur des renseignements si détaillés et si précis qu'il ne peut avoir été rédigé que par un homme connaissant bien le département et même, selon toute vraisemblance, par quelqu'un du pays (17).

Ce rapport intitulé : «Situation politique du département du Mont-Terrible», est un tableau au vitriol. On ne peut dire que Perrot accable tel ou tel parti, car il attaque tout et tous. Nul n'échappe à la plume de ce Zoïle, trempée dans le fiel.

«Les habitants (...) ne sont pas encore débarrassés de leurs anciens préjugés (...) ce n'est qu'intrigues et cabales pour les places toutes occupées (sic) par des cultivateurs ignares ou par de demi-

Messieurs qui ne valent pas mieux (...) qui veulent tout avoir et partager entre eux et regardent les anciens Français comme des étrangers (...) Les juges sont d'une ignorance crasse (...) ennemis de tout ce qui est républicain et Français, détestant le gouvernement, l'ancien comme l'actuel, donnant toujours raison à ceux qui sont en contravention aux lois (...), la moitié d'entre eux savent à peine signer leurs noms...» Tous sont exécutés pareillement, les uns comme ennemis de la France républicaine, les autres comme «terroristes adversaires des saintes journées des 18 et 19 brumaire dernier», ou «restes dégoutants de la secte de l'an II...». Il y en a pour chacun et chacun a son lot. Perrot remonte même aux origines de la Révolution dans le pays pour accabler Rengguer et ses partisans, mais également les adversaires les plus déclarés de l'ancien Syndic (Boillot, Bennot, Pajot...). Il accable Roussel d'une façon ridiculement outrée puisqu'il prétend qu'«il sait tout juste signer son nom», et «est perpétuellement abruti par le vin et la débauche, étant trop porté sur le beau sexe...» Le Président Liomin est «pétri d'orgueil bien plus que de talent (...), ne fait rien que par calcul et par esprit de parti ou de famille (...), sachant faire blanchir les assassins s'ils sont de son parti...». Ses collègues sont «aussi nuls que prétentieux» ; les employés sont «aussi nombreux qu'une colonne mobile mais nuls et ennemis de la République (...) pour la plupart anciens agents du Prince Evêque (...) d'autres des conscrits ou des réquisitionnaires non partis...» L'instruction publique est «laissée à des religieuses fanatiques qui ne peuvent donc faire comme élèves que des sots...» Le seul qui soit en dehors de cette critique acerbe est Moreau dont Perrot ne parle pas, et cela est à noter. La conclusion est que ce département est le «chaos des chaos», et qu'«il faut y faire venir des citoyens de l'intérieur». Sur cette conclusion attendue s'achève ce morceau d'un style particulier. Au Docteur Tant-Mieux succédait le Docteur Tant-Pis... (18).

#### IV.

##### Derniers efforts pour sauver le Mont-Terrible.

Ces rapports contradictoires ne pouvaient que confirmer en haut lieu l'idée qui y mûrissait : ce département trop petit, incapable de subvenir à ses besoins comme à ses dépenses, qui, par surcroît, avait mauvais esprit, devait disparaître. En effet, entre le rapport favorable de Chaillot et le Mémoire hostile de Perrot, il y avait eu les résultats du plébiscite. Le Mémoire de Perrot, tout venimeux qu'il était, apparut comme plus véridique : la volonté de

fondre et d'amalgamer tout ce qui subsistait de particularisme dans le moule de l'unité française l'emporta (19).

Dès frimaire, des bruits «sinistres» avaient commencé à circuler à Porrentruy. Le continuateur de Guélat écrit, le 13 nivôse : «Le partage de notre département est résolu, moitié pour le département de Besançon, moitié pour celui de Colmar» ; plus tard : «Le bruit s'est répandu que le chef-lieu de notre département serait à Mulhouse...» D'autres reparlaient de Belfort ou de Montbéliard. De fait, l'option se présentait ainsi : ou bien démembrer le Mont-Terrible, ou bien l'adjoindre, en entier, à l'un de ses voisins (20).

Contre cette menace, en frimaire déjà, l'administration rassurait les uns et les autres. A ce moment, on se raccrocha un instant à l'idée qu'il suffirait de réduire simplement le nombre des cantons pour diminuer les charges et les dépenses locales. Répondant à une demande du gouvernement, l'administration insistait, une fois de plus, sur la petitesse du département toujours aux mêmes fins ; d'abord pour obtenir des dégrèvements, ensuite et implicitement, pour tâcher de faire revivre le plan d'agrandissement élaboré l'année précédente par Liomin et dont nous avons parlé plus haut (21).

La nouvelle d'une possible disparition du département alla s'amplifiant à partir du 12 pluviôse. Le 14, l'administration, avertie par une lettre de Moreau, s'assembla extraordinairement pour délibérer. Elle reçut une pétition de Boillot demandant à être autorisé à s'absenter un mois pour aller à Paris «solliciter au nom de plusieurs citoyens la conservation du département...» Koetschet, administrateur suppléant Roussel, étant parti de son côté pour Paris, s'y opposa, mais, nonobstant son avis, l'administration agréa la proposition. Selon le continuateur de Guélat, «les plus intéressés au maintien du département et de ses autorités se sont assemblés chez Schlisler et ont résolu d'envoyer à Paris Boillot et Triponé pour contrebalancer les intrigues des administrateurs (?) qui ont travaillé à l'anéantissement de ce département (?)...» Une quête fut faite, qui produisit 50 louis d'or, pour subvenir aux frais de la députation. Le 16, les deux hommes partaient pour la capitale, Triponé flanqué de son épouse légitime, et Boillot, de sa maîtresse, Hélène Scheppelin. Ainsi, ils ne purent être à Paris que le 20 ou le 21 ; la loi est du 28... (22).

Le 19, l'administration se décidait à envoyer une lettre-circulaire aux vingt et un cantons pour les informer de la situation. Elle les avertissait qu'elle allait faire publier un Mémoire écrit par le député Moreau et, «bien qu'il ne soit pas besoin d'exciter le zèle de celui-ci, plusieurs citoyens se sont chargés des dépenses extraordinaires qu'il y aurait à faire à ce sujet...» Le Mémoire de Moreau comporte cinq pages et demie manuscrites. Il n'offre rien

de bien original, car il revient sur les fameuses «promesses faites lors de la réunion de la Rauracie à la France», insiste, comme Liomin un an plus tôt, sur la valeur stratégique et la richesse industrielle (horlogerie) du Mont-Terrible et termine par la demande réitérée d'agrandir ce trop petit département en agréant sa démonstration de considérations basées sur les circonstances. «Ce n'est que parce que la Constitution interdisait tout changement de circonscription des départements que les modifications proposées jusqu'ici ont dû être ajournées...» C'est encore — notons-le — le Delémontain qui sera sur la brèche en l'an X et l'an XII et plus tard ; en fructidor an X, (septembre 1802), il composera un nouveau Mémoire pour éviter la suppression d'un des deux arrondissements de Porrentruy et de Delémont. De ce Mémoire, extrayons cette phrase : «Si, en l'an VIII, pour des motifs qu'il n'appartient pas aux administrés de scruter, le gouvernement n'a pas trouvé à propos de conserver leur département, il a pensé, au moins, qu'il était juste de leur accorder une espèce de dédommagement par la formation de ces deux arrondissements. En septembre 1804, encore, Moreau, qui s'intitule toujours «député du ci-devant département du Mont-Terrible», et non député du Haut-Rhin, écrit : «Si la topographie du Mont-Terrible était considérée sous l'aspect politique et militaire qu'elle présente, ce double rapport serait plus favorable à y établir une autorité première qu'à celle d'en détacher une secondaire...» En 1806, il s'opposera encore à l'idée de séparer les cantons montbéliardais de l'arrondissement de Porrentruy pour les agréer au Doubs, comme on le fera en 1815. Ainsi, Moreau aura-t-il bien mérité de ses compatriotes et restera aimé d'eux, encore bien après la réunion au canton de Berne (23).

La mission de Boillot et de Triponé n'eut d'autre résultat que de montrer Paris à ces dames... C'est ce que les mauvaises langues insinuèrent, regrettant les cinquante louis... Cette députation arriva trop tard. A Paris, on s'agitait en divers sens, et l'ancien procureur-syndic du district de Delémont, le Bisontin Pajot, se souvenant brusquement de ses origines, réclamait la réunion du Mont-Terrible au département du Doubs («...auquel il était lié par la communauté de langue, ses habitudes, les relations d'affaires et les études de ses hommes de loi à l'Université de Besançon...»), à l'exception des cantons alémaniques du nord-est qui iraient grossir le Haut-Rhin. Il montrait le bout de l'oreille en signalant que l'«horlogerie du Mont-Terrible gagnerait à être ajoutée à celle du Doubs... (24) ».

Les efforts des autorités du Mont-Terrible ne semblent pas avoir été soutenus avec beaucoup d'activité par l'ensemble des habitants. La lettre du 19 pluviôse fut reçue presque partout sans commentaires ; les administrations cantonales craignaient surtout qu'on leur demandât de l'argent pour les frais de la mission Boillot-

Triponé ou de l'impression du Mémoire de Moreau. Seules, quatre administrations cantonales faisaient des commentaires, mais trois d'entre elles (Porrentruy, Malleray et Montbéliard) se contentaient d'une vague approbation plus ou moins sincère. Celle de Courte-lary, le 17 pluviôse, deux jours déjà avant la lettre du département, avait fait part de ses craintes de la «réunion de ce département à celui du Haut-Rhin et de la désignation de Delémont comme chef-lieu de tous les cantons jusqu'au lac de Bienne...» Elle s'élevait contre «les localités de Colmar et de Delémont trop éloigné comme chef-lieu de canton (sic) et avec lequel ils n'avaient jamais eu de rapports de fait... (25)».

Mais tout était consommé.

Dès le 25 pluviôse, l'administration avait reçu une lettre de Moreau, envoyée de Paris, le 21, qui lui exposait «la situation critique de ce département dont l'annexion au Haut-Rhin semblait résolue». Les bruits contradictoires continuaient néanmoins à courir. Ce n'est qu'au retour de Boillot et Triponé que tout fut connu officiellement. «Boillot et Triponé ont annoncé la dissolution de notre département et, pour indemniser des torts arrivés aux habitants, l'École Centrale sera conservée...»

Mais bien avant cette date, la loi du 28 pluviôse (17 février 1800) réunissant le territoire du Mont-Terrible au département du Haut-Rhin était parvenue à l'administration qui, en tout cas, connaissait la nouvelle, le 4 ventôse, mais l'avait gardée secrète. «La nouvelle accablante, signe de la ruine totale du pays...» étant arrivée, il était évident qu'il n'y avait plus pour ceux qui désiraient garder une place ou en conquérir une, qu'à faire des pieds et des mains pour atteindre ces buts. Telle sera donc, maintenant, l'unique préoccupation de tous : administrateurs, commissaires, juges, employés de tous grades et de tous rangs (26). Aussi le paragraphe suivant pourrait-il s'intituler : Les rats quittent le navire...

Citons encore le continuateur de Guélat : «1er germinal (lendemain du jour où il a relaté la suppression du département) : Lettre de Moreau à l'accusateur public (Theubet) portant qu'il a nommé dans sa liste présentée au Grand Consul (sic) pour juges : Joliat père, Munch, Baillif, Liomin fils, pour commissaire : Barthélemy, pour sous-préfet de Porrentruy : Roussel ; à Delémont, pour sous-préfet : Theubet, juges : Bennot, Helg, Brodhag, Liomin père, pour commissaire : Wicka». Une autre liste, adressée par l'ex-député Raspieller au Consul Lebrun (son ancien collègue aux Anciens) portait son frère et lui en place des deux Liomin, Guélat — notre bourgeois — et Triponé au lieu de Barthélemy et de Baillif jugés trop «jacobins». Tout le monde se démène donc et, surtout, Roussel qui a vu à Paris Moreau, son ancien collègue de la Commission révolutionnaire de l'an II. Tout le monde, et Roussel le premier,



se munit de certificats élogieux. Roussel, s'est « toujours conduit avec humanité de sorte qu'il n'en est pas résulté d'effusion de sang (tant pis pour les quatre guillotiné), républicain prononcé, bon père, bon époux, bon ami, probité et désintéressement connus, conduite administrative exemplaire, civisme... n'a rien proposé ni exprimé qui n'ait le républicanisme le plus pur pour but... » Tous les autres suivaient cet exemple et demandaient, ainsi, des certificats aux administrations comme des domestiques apeurés au lit de mort de leur vieux maître. Le président du canton de Porrentruy Waitz, le capitaine de gendarmerie Antoine Priqueler s'adressaient à l'administration centrale moribonde transformée, ainsi, en ses derniers jours, en officine à délivrer des certificats. Enfin, le 25 ventôse, la masse des employés présentait une pétition collective pour obtenir l'assurance du paiement des salaires qui leur était dus depuis longtemps, « car on ne peut différer, attendu la cessation prochaine des fonctions de l'administration actuelle... » On croit, cette fois, entendre les plaintes de Sganarelle, lors de la mort de Don Juan : « Mes gages, mes gages... » (27).

## V.

### L'acte de décès du Mont-Terrible.

La loi du 28 pluviôse de l'an VIII réunissait le territoire du Mont-Terrible à celui du Haut-Rhin et créait les deux arrondissements de Delémont (3e) et Porrentruy (4e) pour s'ajouter au 1er (Colmar), 2e (Altkirch) et 5e (Belfort) arrondissements du département alsacien. Chacun des deux nouveaux arrondissements comptait cinq cantons par la réduction des vingt et un anciens, selon le tableau suivant :

**3e Arrt : Delémont :**

Cantons de Delémont : 10 118 hab.

(Anciens cns de Delémont, Glovelier et Vicques, plus communes enclavées de Moutier).

Laufon : 7 153 hab.

(Anciens cns de Laufon et de Reinach).

Moutier : 3 977 hab.

(Anciens cns de Malleray et de Moutier, moins les communes de ce dernier réunies à Delémont).

Bienne : 6 969 hab.

(Anciens cns de Bienne et de La Neuveville).

Courtelary : 7 202 hab.  
(Ancien cn de Courtelary, sans changement).

4e arrt. : Porrentruy :  
Cantons de Porrentruy : 12 191 hab.  
(Anciens cns de Porrentruy, Chevenez, Cornol et Dampfreux).

Audincourt : 6 199 hab.  
(Anciens cns d'Audincourt et partie est de celui de Désandans).

Montbéliard : 7.665 hab.  
(Ancien cn de Montbéliard et partie ouest de celui de Desandans).

Saignelégier : 6 083 hab.  
(Ancien cn de Saignelégier, plus partie sud de celui de Saint-Brais).

Saint-Ursanne : 2.772 hab.  
(Anciens cns de Saint-Ursanne et d'Epauvillers, plus partie nord de celui de Saint-Brais).

Ces deux nouveaux arrondissements étaient beaucoup plus petits que les trois autres, à la fois quant au nombre de leurs cantons et pour leur population. En fait, ils n'équivalaient même pas à eux deux au plus petit des trois autres, celui de Belfort (83 260 hab.)

Ainsi, le département du Haut-Rhin passait de 307 000 à 378 000 habitants, formant un grand département allant du Haut-Kœnigsbourg au lac de Bienne. Ainsi disparaissait le Mont-Terrible bien que, pendant un certain temps, on ait reçu, à Porrentruy, des lettres adressées à son nom, parfois même au « préfet du Mont-Terrible » (29).

Quelques jours après, arrivèrent d'autres nouvelles comme celle — renversante — de la nomination de Liomin comme sous-préfet de Porrentruy, et non de Roussel, rayé *in extremis* pour laisser la place homologue à Delémont, promise à l'ancien président départemental, à un Alsacien : J. B. Holz (30). Six jours plus tard, le 27 germinal, le préfet du Haut-Rhin, Harmand de la Meuse, vint à Porrentruy. Il arriva fort tard dans la nuit et descendit à la « Cigogne », contrairement « au désir de Lémane qui s'était flatté de l'avoir chez lui par effet de leur ancienne amitié contractée du temps où ils étaient représentants du peuple (31) ». Le préfet s'était posé la question de savoir s'il devait venir en personne, mais dans ce cas particulier, il avait un point important à régler : y faire enregistrer sa commission et faire « prononcer la clôture des travaux de l'administration du Mont-Terrible ». Aussi il se rendit à Porrentruy.

Lémane «ne lâcha pas d'une semelle non plus que Roussel ce qui empêcha bien des rapports qu'on n'a pas osé lui faire», tout comme avec Chaillot, quelques mois auparavant. Le 28 germinal, Harmand se rendit, donc, à la séance de l'administration.

Le registre de cette séance ultime et solennelle comprend le texte de l'arrêté du 23 ventôse nommant Harmand préfet du Haut-Rhin, celui de la loi du 28 pluviôse rattachant le Mont-Terrible au département alsacien, et le procès-verbal de la séance avec la passation des pouvoirs à Liomin comme sous-préfet pour les cinq cantons constituant le nouvel arrondissement de Porrentruy. Les diverses administrations cantonales clôturèrent aussi leurs registres les 29 et 30 germinal. En vertu de l'arrêté des Consuls du 17 ventôse, chaque municipalité cantonale devait cesser ses fonctions tandis que les agents et adjoints communaux devaient les continuer à titre de maires et d'adjoints provisoires (32).

Le préfet, après un dîner chez Roussel, alla à la comédie donnée en son honneur ; puis écouta des sérénades. Il partit le lendemain 29, à 4 heures du matin, sans aller à Delémont comme il en avait eu d'abord l'intention, car le sous-préfet Holtz n'était pas encore arrivé.

Ainsi mourut, après une existence de sept ans et vingt-six jours, ce département du Mont-Terrible, au nom si ronflant...

\* \* \*

Cependant, il y avait encore de beaux jours, ou du moins, on se consolait comme on pouvait dans la pompe et le faste, flattant au moins les vanités qui, là comme ailleurs, guidaient les hommes. Le 25 messidor (14 juillet 1800), eut lieu, à Porrentruy, la rentrée solennelle des tribunaux où les juges se pavanèrent dans leurs nouveaux et pompeux costumes. Par une coïncidence dans laquelle les esprits religieux purent voir un décret de la Providence, et les esprits forts les marques du génie de la France et du grand homme qui, maintenant, veillait sur ses destinées, on apprit la nouvelle de la victoire de Marengo. Le règne du héros républicain et providentiel avait commencé (33).

Deux images viennent à l'esprit avant de quitter ce pays. Le 26 fructidor, le préfet Harmand revient à Porrentruy et y reçoit les corps constitués. Il repartit par Bellefontaine puis, par les Rangiers, gagna Delémont, qu'il ne connaissait pas encore. Il y fut accueilli par un trio significatif : le sous-préfet Holtz, un «étranger», flanqué du maire Bennot et du juge... Roussel, qui venait d'y arriver. Il quitta le territoire de l'ancien Mont-Terrible en passant par le Lœwenburg où Verdan venait d'installer son gendre, l'agronome biennois J. A. Watt.

Quinze jours plus tard, le 13 vendémiaire an IX, un «ci-devant dimanche», (5 octobre 1800), fut célébrée pour la première fois la

grand-messe dans l'église paroissiale de Porrentruy. Le prêtre-émigré rentré qui célébrait, commença par l'«Asperges me», continua par le «Veni Creator» et termina par un «Te Deum» solennel. L'église de Saint-Pierre était noire de monde. L'après-midi eurent lieu les Vêpres.

La veille, douze prêtres rentrés avaient fait soumission aux lois sans attendre même la décision pontificale. Ainsi, le culte reprenait et la vie recommençait. Les sombres jours étaient passés... (34).

J. SURATTEAU,  
Professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

### N O T E S

(1) Voir J. Suratteau, *Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire (1795-1800). — Etude des contacts humains, sociaux et économiques dans un pays annexé et frontalier*, Paris et Besançon, 1965, in 8° — LVIII - 1081 p. Sur la réunion de l'Evêché à Bâle au canton de Berne en 1815, la littérature est si abondante et si connue qu'il n'est pas nécessaire de la rappeler ici à des Jurassiens.

(2) Arch. Nat. Paris. F. Ib II Mt-Terrible I (61/66) — F. Ic III Mt-Terrible I (2). 57 - Arch. du Jura, Porrentruy. Période française, Mont-Terrible, II 189.

(3) Arch. Nat. F. 219 — F. Ib II Mt-Terr. (81/86) - BB, 18541 (6778, 10 727) - BB, 18 542 I (10 690) 542 2 (8327, 8890) - Arch. Jura, Mt-Terr., II 318 (1864) - 350 (I) - Guélat, *Journal d'un bourgeois de Porrentruy*, Delémont, 1906, tome I, p. 610, 611, 619, 627, 628, 630, 631, 635, 649.

(4) Arch. Nat. F. Ib II Ht-Rhin 2 (87-88). - BB 18 542 I (513). - Arch. Jura, M-Terr., II, 189-318 (1952) - III, 1252 — Guélat, *op. cit.*, p. 635, 640.

(5) Arch. Nat. F. Ib II Ht-Rhin I (207) - Arch. Jura, Mt-Terr., II, 189-315 (2003) - 177 (9173) — Guélat, *op. cit.*, p. 641, 642, 645. Sur la fausse nouvelle de la mort de Bonaparte, J. Suratteau, *Un bel exemple de «bobard» de guerre*, «Annales hist. de la Révolution française», no 178 (1964). p. 503/506.

(6) Arch. Jura, Mt-Terr. I. 129 — Guélat, *op. cit.*, p. 649.

(7) Arch. Nat. F. Ic III Mt-Terr. I — Arch. Jura, Mt-Terr., I, 129-II, 177 (9171, 9172, 9173), 352 (I/15) — III, 1105. — G. Gautherot, *Le département du Mont-Terrible*, Besançon et Paris, 1908, p. 256-257. Suratteau, *Le département du Mont-Terrible... op. cit.*, chap. XXVI - Suratteau, *Etudes sur le département du Mont-Terrible sous le Directoire : un grand plan d'unité jurassienne*, «Actes de la Société jurassienne d'Emulation», 1955 (1956), p. 133.

(8) Aussi bien, le tableau plus étoffé que de coutume tracé par Gautherot est-il fort simpliste et outré. Il oppose l'enthousiasme des autorités et la tiédeur des populations, mais il se réfère sur ce dernier point aux sentiments exprimés plusieurs semaines après, lors du plébiscite constitutionnel. La situation apparaît plus fluctuante (Gautherot, *op. cit.*, p. 526/528, Suratteau, voir note 7.

(9) Arch. Nat, F Ib II Mt-Terr. I (76, 86, 87/100, 101/105, 108-109, 110/123) F Ib II Mt-Terr. 2 (18-19, 95-110) - F Ib Ix 121 - BB 5 154 - Arch. Jura, Mt-Terr., II, 178 (9314, 9315) - 189-315 (143 r) - 319 (2068) - AM Montbéliard, D I bis - Suratteau, *Un commissaire du Directoire* : F. A. Roussel, «Annales hist. de la Révol. fr.» no 149 (1957), p. 335-336.

(10) Sur la Constitution de l'an VIII et le plébiscite constitutionnel : J. Bourdon, *La Constitution de l'an VIII*, et R. Guyot, *Du Directoire au Consulat : les transitions*, «Revue Historique», 1912.

(11) Arch. Nat, F 219 - Arch. Jura, Mt-Terr., II, 178 (9313) - 315 (152 v) - 352 (39/42). - Guélat, *op. cit.*, p. 653. - Gautherot, *op. cit.*, p. 358 a donné une analyse plus complète qu'à son habitude mais cependant tronquée.

(12) Arch. Nat, B II 279 A - 471 - F 216 - F Ic III Mt-Terr I (2) - Arch. Jura, Mt-Terr. I, 129 - II, 352-III, 1106-1116-1129-1133-1246 - AM Montbéliard, K I. - Arch. de la Bourgeoisie, Porrentruy, II, 63-133. - Gautherot, *op. cit.*, p. 256/258. Suratteau. *Un commissaire...* F. A. Roussel, *art. cité*, p. 335-336. - Au moins douze terroristes notoires (Cretin, Laville, Roy, Birry, père et fils, Négelen, Girardé, Moser père, Priqueler, les deux frères Lémane, Rengguer fils) votèrent : «oui» à Porrentruy.

(13) Arch. Jura, Mt-Terr., II, 352 - *ibid*, Ht-Rhin, Arrt de Delémont, W 2 - Arch. départ. du Haut-Rhin, Colmar, F Suisse, 17. - Remarquons que le Rapport disait, explicitement : «La totalité des votes des départements éloignés n'est pas encore connue, quelques autres n'ont pas encore envoyé leurs votes», mais il n'y eut ni liste supplémentaire, ni rectificatif.

(14) Arch. Jura, Mt-Terr., II, 178 (9472 b) - 330 - III, 1106-1121-1133.

(15) Arch. Jura, II, 178 (9327) - 189-315 (2132) - 348 (5) - 352 (38, 42)-III, 1106-1246 - Guélat, *op. cit.*, p. 353. - Gautherot, *op. cit.*, p. 260. - Suratteau, *Un commissaire...* F. A. Roussel, *art. cité*, p. 335-336. On ne sait sur quels indices se fonde Gautherot pour sonder l'âme de Chaillot et estimer que «c'était au fond la morne résignation des populations du Mt-Terrible qu'il exprimait en écrivant les lignes qu'il leur consacrait».

(16) Arch. Nat., F Ib II Mt-Terr. 2 (82-83, 179/184, 368/370). - Arch. Jura, Mt-Terr., II, 348 (5) - III, 1129.

(17) Rien de certain sur l'origine de David Perrot. Voir Suratteau : *Le département du Mont-Terrible*, *op. cit.*, chap. XXVI, note 21, p. 1004.

(18) Arch. Nat., F Ic III Mt-Terr I (114) - Gautherot, *op. cit.*, p. 260-261, pour qui, naturellement, toutes les dénonciations sont justifiées (sans examen critique). Contra : Suratteau, *Un commissaire...* F. A. Roussel, *art. cité*, p. 336 - *Etudes sur le département du Mont-Terrible*, *art. cité*, p. 134 - *Le département du Mont-Terrible*, *op. cit.*, p. 998-999.

(19) Guélat, *op. cit.*, p. 358-359. - Gautherot, *op. cit.*, p. 262. - Suratteau, *Etudes sur le département du Mont-Terrible*, *art. cité*, p. 133. *Un commissaire...* F. A. Roussel, *art. cité*, p. 336. - *Le département du Mont-Terrible*, *op. cit.*, chap. XXIII et XXVI.

(20) Arch. Nat., F 219 - Arch. dép. Ht-Rhin, F Suisse 29 - Arch. Jura Mt-Terr., II, 315 (154 v) - Musée de Porrentruy, Coll. Amweg, Ms inédit de P. Macquat : «La révolution en Ajoie». - Le rôle déterminant de David Perrot a été exagéré chez Gautherot comme chez Quiquerez ou chez Folletête, pour une fois d'accord. Il faut, semble-t-il, replacer la décision consulaire dans le contexte général des événements de 1800 et des principes unificateurs de Bonaparte.

(21) Voir là-dessus : Suratteau, *Etudes sur le département du Mont-Terrible*, art. cité.

(22) Arch. Jura, Mt-Terr. II, 178 (9496) - 353 (I). — Guélat, *op. cit.*, p. 658-659.

(23) Arch. Nat., F Ib II Ht-Rhin 2 et Ht-Rhin 12. — Arch. Jura, Mt-Terr., II, 82 (3230) 347 (169) - 352 (3940) -

(24) Arch. Jura, Mt-Terr., III, 1245.

(25) Arch. Jura, Mt-Terr., II, 353 (I) - III, 1106.

(26) Arch. Jura, Mt-Terr., II, 182 (3230) - Guélat, *op. cit.*, p. 660. 662. Gautherot, *op. cit.*, p. 262-263. - Suratteau, *Etudes sur le départem. du Mont-Terrible*, art. cité, p. 135-136. - Un commissaire... F. A. Roussel, art. cité. p. 336. - *Le département du Mont-Terrible*, *op. cit.*, p. 999.

(27) Arch. Jura, Mt-Terr., II, 198 (321). - III, 1105. - Guélat, p. 668, 686.

(28) Arch. Nat., F Ic I 31-32 (7880). - Le tableau du Haut-Rhin faisait ressortir la petitesse et la faible population des deux nouveaux arrondissements à côté des autres arrts du département alsacien (Arrt de Colmar : 144 821 hab. ; Arrt. d'Altkirch : 83 515 hab. ; Arrt de Belfort : 83 260 hab.)

(29) Arch. Nat., F. Ib II Ht-Rhin I. - F 221 - F Ic I 31/32. (7880 - Arch. Jura, Ht-Rhin, Arrt de Delémont. P I. Arch. dép. Ht-Rhin. F Suisse II.

(30) Voir : Suratteau, *Quand Porrentruy et Delémont étaient sous-préfectures du Haut-Rhin*, «Saisons d'Alsace,» Strasbourg, no 10 (1964), p. 357-367. Arch. Nat., F 221-F Ib II, Ht-Rhin I-BB-I II-BB-5 154-BB-6 4. - Guélat, *op. cit.*, p. 663, 668, 669, 672, 681, 684.

(31) Arch. Nat., BB 5 327 (56, 57) - Arch. Jura, Mt-Terr., II, 348 - Guélat, *op. cit.*, p. 666/669.

(32) Arch. Nat., F 220-221 - F Ib I (148) - F Ib II Ht-Rhin I - Ht-Rhin 2 - Arch. Jura, Mt-Terr., II, 178 (9814, 9815, 9816, 9817, 9817 b) - III, 1106-1107-1110-1113-1129-1133. - Arch. St-Ursanne, 49 - Guélat, *op. cit.*, p. 663. Suratteau, *Quand Porrentruy et Delémont...*, art. cité., p. 360. 361.

(33) A. Quiquerez, *La révolution de 1791 (sic) dans l'Evêché de Bâle*, «Actes de la Soc. jurassienne d'Emulation», 1881, p. 313 d'après le «Mémoire» de son père J. G. Quiquerez, maire de Porrentruy depuis peu.

(34) Arch. dép. Ht-Rhin, F. Suisse, 29. - Guélat, *op. cit.*, p. 674, 675, 683, 684, 687, 688. - Neuhaus, *Griffonnage d'un ci-devant jeune homme*, ms Coll. privée du colonel Charles Heuer, à Bienne, p. 21 - Ch. Junod, *L'ancien Evêché de Bâle à l'époque napoléonienne*, Tavannes, 1918. - Suratteau, *Quand Porrentruy et Delémont...* art. cité, p. 363-364. - Sur Watt au Lœwenburg, *Biographies jurassiennes* : Xavier Péquignot : J. A. Watt.

